



Commission Administrative Paritaire Locale N°1 inspecteurs du 14 janvier 2016

Mutations locales du 1^{er} Mars 2016

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Unilatéralement la Direction Générale a annoncé que ce mouvement complémentaire au 01/03/2016 sera le dernier pour les inspecteurs et les contrôleurs des finances publiques. Nos responsables ont invoqué un phénomène de turn-over excessif et une volonté de mieux pourvoir les postes vacants.

La Direction générale a simplement oublié d'indiquer que tous ces éléments sont liés aux réductions de moyens, d'emplois de notre administration. Elle n'a jamais répondu aux revendications de la CGT-FINANCES PUBLIQUES relatives aux comblements des vacances d'emplois, qui éviteraient naturellement toutes ces difficultés.

C'est donc à partir de cette politique ayant conduit à vider les missions de leur sens et à détériorer les conditions de vie au travail de nos collègues que les choix sont déterminés pour désormais restreindre les droits à mutation. Certaines mesures divisent les agents ; seuls les « nouveaux » seront touchés. Il y aura une différenciation des agents entre les collègues en poste et les nouveaux promus.

La Direction générale ne revient pas sur les réels problèmes de notre système et laisse les Directeurs user et abuser des affectations ALD et des détachements, cautionnant ainsi l'arbitraire dans le dispositif.

Toutes ces dispositions sont directement liées aux suppressions d'emplois à la DGFIP : 2 130 en 2016.

Alors que les agents des finances publiques représentent 6 % des effectifs de la fonction publique d'Etat, ils doivent absorber 50 % des suppressions d'emplois... ainsi, en 10 ans ce sont 25 % des effectifs des finances publiques qui auront été supprimés !!! c'est un plan social de 2 à 3000 suppressions d'emplois chaque année !

Cette politique explique que le mouvement complémentaire reste marginal : le taux de satisfaction est de 3,8 % avec 95 mutations sur 2494 demandes. En 2013, ce nombre s'élevait à 183, soit quasiment le double.

Concernant la C.A.P.L de ce jour, le mouvement complémentaire des inspecteurs qui prendra effet le 01/03/2016 n'entraînera pas la moindre amélioration dans nos services. Il ne matérialise pas une correction du mouvement précédent : le département de la Haute Garonne reste très difficile à obtenir.

Nous constatons que les problèmes évoqués au cours de la C.A.P. locale du 21 juillet 2015 demeurent.

Les « chaises vides » restent nombreuses. Par exemple quelle solution envisagez-vous pour la Trésorerie Toulouse-Amendes ? Nous rappelons que la mise à disposition de 4 inspecteurs au sein de la BEP a significativement affaibli les 3 PCE du département. Qu'avez-vous prévu pour compenser ces départs ?

Concernant les restructurations en cours, notamment sur le contrôle fiscal, nous vous demandons de nous communiquer aujourd'hui les intentions de la Direction.

Globalement, nous déplorons que ce mouvement complémentaire confirme les difficultés déjà présentes dans la plupart des services.

COMPTE RENDU

REPONSES DE LA DIRECTION AUX LIMINAIRES :

Le mouvement complémentaire est difficile à gérer, sauf pour les A qui sont en sur-effectif par rapport au TAGERFIP : actuellement +11,8 ETP et +6 au 01/08/2016.

Selon la Direction, l'absence d'arrivée extérieure s'explique par ce sur-effectif.

Les représentants CGT considèrent que le TAGERFIP ne tient pas compte de l'ensemble des missions.

Les emplois des PCE mis à disposition de la DIRCOFI (BEP) ne sont pas compensés puisqu'il y a un transfert de mission. La CGT a contesté cette interprétation.

D'après la direction locale, « les RAN seront révisées mais sans grand bouleversement. »

Ordre du jour

Mouvement de mutation au 01/03/2016

14 demandes de mutation dont 3 ALD

4 affectations prononcées concernant des collègues occupant déjà les postes.

Votes :

La Direction (4 voix) : pour

FO (1 voix) : contre

Solidaires (2 voix) : contre

CGT Finances publiques (1 voix) : contre

1 ALD affecté depuis le 01/09/2015 sur la trésorerie Toulouse-Amendes.



Questions diverses

PCRP : les agents peuvent contacter le service RH pour obtenir des précisions complémentaires pour leur situation à venir. Une entrevue collective est possible.

Vos représentants CGT Finances Publiques 31 :

Jean-Jacques BERGOUGNOUX, Caroline VEGA, et Carole HILLAIRET.



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de

cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à

chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie **CoGiTiel** par la section

le : .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le : .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : **Grade :** **Echelon :**

Filière fiscale **Filière publique**

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / **Signature :**